

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131107-2013_B484-DE
Date de télétransmission : 15/11/2013
Date de réception préfecture : 15/11/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2013_B484

OBJET : Aménagement du territoire - Demande de financement des abris vélos sur les pôles d'échanges

Le 7 novembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-louis - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane

Excusé(s) :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren

Monsieur Michel LEGIER donne lecture du rapport ci-joint.

08_1_03

BUREAU DU 07 NOVEMBRE 2013

Rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du territoire - Déplacements, Transports et Infrastructures

Objet : Demande de financement des abris vélos sur les pôles d'échanges de la CPA

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté d' Agglomération du Pays d'Aix souhaite implanter des abris vélos sécurisés sur les pôles d'échanges de son territoire.

Le présent rapport vise à approuver le programme d'équipement et à autoriser Madame le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès de la Région PACA et de ses autres partenaires.

Exposé des motifs :

Le vélo est un mode de déplacement qui répond aux enjeux de mobilité durable. Les pôles d'échanges multimodaux disposent d'un fort potentiel pour son développement. L'aménagement ou l'extension des parkings des gares routières et ferroviaires va faciliter l'émergence du projet d'abri vélo sécurisé. Cela vise à renforcer l'inter modalité des transports, c'est-à-dire à favoriser l'utilisation successive de plusieurs modes de transports pour plus d'efficacité et ainsi réduire l'utilisation de la voiture sur les courtes distances. L'inter modalité train ou car plus vélo est un des moyens les plus appropriés pour « le dernier kilomètre » en ville ou pour le rabattement.

Le stationnement sécurisé permet de lever certains des principaux freins à l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens : la crainte du vol et du vandalisme. Ce projet s'intègre à l'ensemble des mesures engagées par la Communauté du Pays d'Aix et le Conseil Régional PACA visant à développer l'écomobilité, source d'une baisse de la pollution et des embouteillages.

L'objectif d'une telle structure est d'offrir un service de stationnement de vélos, pour faciliter l'inter modalité entre vélo et trains ou cars. 40 emplacements de stationnement vélo seront proposés pour chaque abri sécurisé. L'accès à l'abri vélo se fera par la carte Pass Provence (ou toute autre carte à la norme Optima).

Faciliter l'accès en vélo aux gares routières et ferroviaires de la CPA permettra à minima d'augmenter leur aire de chalandise de 300 à 1000 mètres.

Le coût de l'opération est estimé à 40 000 €HT par abri sécurisé.

La CPA désire solliciter à ce titre des subventions. Dans un premier temps, deux demandes seront déposées auprès de la Région pour l'implantation de deux abris vélos sécurisés, un sur le pôle d'échanges de Simiane Collongues et un sur le pôle d'échange de Plan d'Aillane à Aix-en-Provence.

Par la suite la CPA sollicitera des subventions pour chaque abri vélo qu'elle envisage d'implanter sur les autres pôles d'échanges communautaires.

Le montant de la subvention à consentir par la Région s'élève à 75 % du coût de l'opération.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de solliciter les participations financières des partenaires institutionnels ainsi que la réaffectation des participations financières déjà attribuées pour des opérations relevant des compétences de la Communauté ou de l'établissement ;

VU l'avis de la commission Transports, Parcs de Stationnement et Réseaux Routiers du 21 octobre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme d'équipement des abris vélo sur les pôles d'échanges de la CPA
- **AUTORISER** Madame le président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de la Région PACA et les autres partenaires.

OBJET : Aménagement du territoire - Demande de financement des abris vélos sur les pôles d'échanges

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



14 NOV. 2013